
Directives de Coaching de Swiss Volley

- En obtenant son accréditation, le Swiss Volley Coach accepte sans la moindre exception d'être soumis au statut éthique de Swiss Olympic ainsi qu'au règlement actuel du beach volley.
- La/le coach doit prendre place au bord du terrain du côté de son équipe et change de côté à chaque fois avec son équipe.
- Elle/il a le droit de discuter avec ses joueuses/joueurs dans les situations suivantes :
 - Entre les actions de jeu (quand le ballon n'est pas en jeu)
 - Durant les Team Time-outs (30 secondes)
 - Durant le Technical Time-out (30 secondes)
 - A la fin de chaque set (60 secondes)
- Lors des changements de côté, le coaching est autorisé en marchant, pour autant que cela ne retarde pas le match.
- Par set un Team Time-out peut être demandé par les joueuses/joueurs ou par la/le coach.
- Une équipe ne peut être coachée que par un/-e coach par match.

Les coaches se comportent de manière exemplaire et fairplay en toute situation !

Commission de la relève beach volley